	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-437</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2024-437</b>

---

**Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement pour l'action spécifique ESS et artisanat - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation des organismes**

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA), association de loi 1901 créée en 2017, est l'interlocuteur réseau de l'ESS et partenaire de Bordeaux Métropole.

Elle se structure autour de 4 grandes missions : l'appui, l'accompagnement et l'engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS ; le soutien, l'accompagnement et le développement des acteurs et des territoires ; la formation et enfin la promotion de l'ESS. Elle compte 18 salariés et dénombre 40 bénévoles et 220 adhérents.

La Chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine et Gironde (CMANA-33), est une chambre consulaire, partenaire de Bordeaux Métropole pour le développement de l'artisanat sur le territoire.

L'artisanat représente 21 848 entreprises et 25 000 salariés recensés en 2022 sur le territoire métropolitain, ce sont des emplois locaux et de proximité.

Les actions de la Chambre des métiers et de l'artisanat s'articulent autour de 3 dimensions : l'accompagnement des entreprises artisanales pour soutenir leur développement et la programmation de stratégies de promotion de l'artisanat favorisant notamment l'apprentissage. Enfin, la chambre tient un rôle de support au réseau artisanal, avec d'une part, l'animation de commissions territoriales dans les départements mettant en lien artisans et élus locaux et d'autre part une offre de services sur-mesure aux intercommunalités pour le développement et l'aménagement du territoire en lien avec la dynamique artisanale.

**Bilan 2023 de l'action spécifique ESS et Artisanat**

**Action 1 : Benchmark des actions menées par le réseau des CMA / consulaires / collectivités sur la thématique de l'ESS.**

Les objectifs étaient l'identification et le recensement des actions et partenariats existants au niveau national entre les CMA / CRESS / CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et la collecte de ressources, comme des initiatives inspirantes ou les cadres légaux et réglementaires. La synthèse des éléments recueillis a permis d'alimenter le Panorama Artisanat et ESS. Par ailleurs, cette étude a permis de constater qu'il existe de nouvelles manières d'entreprendre (multi-activités...) qui ne rentrent pas dans les textes classiques, notamment pour l'Artisanat et participent de ce fait à une meilleure identification des acteurs de l'ESS sur notre territoire.

## Action 2 : La place de l'ESS dans l'Artisanat

L'action ambitionnait de réaliser un état des lieux des entreprises relevant de l'ESS faisant partie de l'Artisanat sur Bordeaux Métropole par typologies : entreprises, activités, implantation, poids de l'ESS dans l'artisanat métropolitain, etc. Un « Panorama Artisanat & ESS sur Bordeaux Métropole » joint en annexe à la délibération et un rapport d'étonnement Artisanat & ESS ont été réalisés.

## Action 3 : Accompagnement à la montée en compétence réciproque des agents CMA et des équipes de la CRESS sur l'artisanat

Cette action a pour objectif d'informer et acculturer les agents de la CMA en création-reprise d'entreprise et en développement - transmission sur les spécificités liées à l'ESS (valeurs, formes juridiques, dispositifs et acteurs du territoire...); d'informer et acculturer les équipes de la CRESS sur les spécificités liées à l'artisanat (métiers, formations, qualifications, réglementations...).

Ce volet a permis d'élaborer un cahier des charges en vue de l'édition d'un « Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS », reprenant les spécificités de l'ESS adapté au secteur de l'artisanat et des supports d'intervention pour les montées en compétence réciproques des agents CMA et CRESS ont été élaborés.

Le guide sera édité en fin d'année 2024.

## Action 4 : Acculturation du chef d'entreprise artisanale et porteur de projet en création-reprise sur l'ESS

L'action prévoyait d'apporter un premier niveau d'information qualitatif et complet aux porteurs de projet et/ou aux chefs d'entreprises artisanales afin de leur permettre d'orienter leurs choix, puis de favoriser l'orientation vers les acteurs du territoire dédiés à l'ESS (CRESS) en initiant un premier test sur 2023 pour monter en puissance en 2024.

### **Programme d'action proposé et intérêt pour la Métropole en 2024**

Pour 2024 le dispositif ESS et Artisanat s'appuie sur 2 axes : faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous, ainsi que soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires. Ce dernier axe porte sur 3 actions principales.

La première action consiste à favoriser la montée en compétence réciproque des agents de la CMA et des équipes de la CRESS pour, non seulement mieux accompagner les structures de l'ESS à la création et au développement d'entreprises artisanales, mais aussi soutenir les artisans désirant se structurer autour de l'ESS. Cela, notamment par la rédaction du Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS.

La deuxième vise l'acculturation du chef d'entreprise artisanale et le porteur de projet en création/reprise sur l'ESS, par le biais d'un partenariat avec la CMA et Bordeaux Métropole.

La dernière action qui sera portée par la CRESS permettra de consolider les données ESS et Artisanat, après les avoir qualifiées en 2023, et de faire le lien avec la base de données AGDE de Bordeaux Métropole (application de gestion des contacts des partenaires économiques).

Il est aussi prévu de continuer la diffusion et la communication du « Panorama Artisanat & ESS sur Bordeaux Métropole ».

Le plan d'action complet est annexé aux conventions attenantes à la délibération.

### **Plan de financement**

En 2024, il est proposé de soutenir la CRESS-NA et la CMANA33 pour leur programme d'action spécifique commun ESS et Artisanat à hauteur de 10.000€ chacune, comme en 2023 et conformément à leur demande.

Cette subvention représente pour la CRESS-NA, 63,58% des dépenses éligibles d'un montant de 15.728€ et pour la CMANA-33, 69,93% des dépenses éligibles d'un montant de 14.300€.

Les budgets prévisionnels sont annexés à la convention attenante.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme :

<b>CRESS-NA</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>
<b>Charges de personnel / budget de l'action</b>	<b>80,92%</b> (12.728€ / 15.728€)	<b>87.53%</b> (24.570€/28.070€)
<b>Pourcentage de participation de BM / budget de l'action</b>	<b>63,58%</b> (10.000€/15.728€)	<b>35,62%</b> (10.000€/28.070€)

<b>CMANA-33</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>
<b>Charges de personnel / budget de l'action</b>	<b>89,51%</b> (12.800€ / 14.300€)	<b>93,00%</b> (13.300€/14.300€)
<b>Pourcentage de participation de BM / budget de l'action</b>	<b>69.93%</b> (10.000€/14.300€)	<b>69.93%</b> (10.000€/14.300€)

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5217-2 et L.1611-4,

**VU** la délibération n°2015/0252 du Conseil métropolitain du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

**VU** la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

**VU** la demande formulée par la CRESS n°2024-00422

**VU** la demande formulée par la CMANA n°2024-00054

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les acteurs de l'ESS, et de l'artisanat représentent une dynamique de secteurs d'activités socialement innovants et contribuant à la création d'emplois non délocalisables,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de «10.000€ », en 2024, en faveur de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) pour l'action spécifique ESS et Artisanat,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de «10.000€ », en 2024, en faveur de la Chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine-Gironde (CMANA33) pour l'action spécifique ESS et Artisanat,

**Article 3 :** d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

**Article 4** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748 et 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	
Monsieur Alain GARNIER	